

*REGLEMENT*

**6 HEURES  
D'ENDURANCE  
DE SOLEX**

**Le Samedi 31 Août 2019  
de 12 h 30 à 18 h 30**

**01 - Comité des fêtes de GRIEGES**

## ATTENTION

**LE BUREAU ORGANISATEUR SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT, ET S'AUTORISE A EXCLURE DE LA COURSE TOUT CONTREVENANT.**

En aucune manière, les décisions du comité organisateur ne sauraient être contestées. En s'inscrivant à la course, les concurrents s'engagent à respecter tous les articles du présent règlement. La disqualification immédiate sera prononcée à l'encontre de tout contrevenant.

Pour toute question ou précision concernant le présent règlement, n'hésitez pas à téléphoner

Le comité organisateur peut modifier à tout moment le tracé du circuit pour des raisons techniques ou autres.

## A - INSCRIPTIONS

### **A-1 - Age requis**

L'âge minimum des participants est fixé à 14 ans. Toutefois, le règlement technique 50 à galet 2018 autorise les mineurs de plus de 12 ans pour les catégories origine, OA et promotion et plus de 14 ans pour les catégories prototype, SP et électrique. Ils devront obligatoirement fournir une autorisation parentale et être titulaire du CASM .

### **A-2 - Composition des équipes**

Chaque équipe sera composée d'un solex (un seul moteur pour la course et les essais), de deux pilotes et d'un mécanicien.

### **A-3 - Modalités d'inscriptions**

Chaque règlement comporte une feuille d'inscription ainsi qu'une décharge de responsabilités pour les mineurs. Réservez votre numéro de course par téléphone ou sur place le jour de la course.

Lors du contrôle administratif, il sera demandé aux pilotes de présenter leur licence UFOLEP de l'année en cours leur CASM ainsi que leur passeport qui atteste de la conformité de la machine et du bon comportement du pilote, Sans quoi ces derniers ne seront pas admis à l'épreuve.

## B - COURSE

### **B-1 - Relais**

Les deux pilotes de chaque équipe devront se relayer au moins une fois par heure.

### **B-2 - Arrêts au stand**

**Les opérations mécaniques seront OBLIGATOIREMENT faites au stand par les mécaniciens MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.**

**Obligation d'un tapis absorbant (style moquette) sous le solex dans le stand pendant les pauses mécaniques**

Après un arrêt aux stands, le pilote devra se présenter à l'arrêt au commissaire de course présent à la sortie des stands. Lui seul peut décider du moment où le pilote est autorisé à rentrer sur le circuit.

Toute circulation à l'intérieur des stands devra se faire moteur arrêté. Le démarrage des moteurs dans les stands n'est autorisé que lorsque le Solex est sur son trépied.

### **B-3 - Incidents**

En cas d'incident mécanique sur le circuit, le pilote devra rentrer aux stands uniquement aidé de son coéquipier (pilote ou mécanicien), en suivant le sens normal de la course. Le seul dépannage autorisé sur le circuit est le démontage/remontage de la bougie. Les bougies et clefs à bougie devront être mises dans une sacoche sur la machine. Tout contrevenant se verra appliquer une pénalité de 10 tours.

### **B-4 - Drapeaux**

Du respect de leurs indications dépend la sécurité de tous.( ci dessous lien UFOLEP)  
[http://www.cns.ufolep.org/moto/moto\\_d/data\\_1/pdf/ra/ra31planchededrapeaux.pdf](http://www.cns.ufolep.org/moto/moto_d/data_1/pdf/ra/ra31planchededrapeaux.pdf)

Pour mémoire :

**BLEU, BLANC, ROUGE** Départ

**VERT** : piste libre

**JAUNE** : Ralentir (danger) et interdiction de doubler.  
(10 tours de pénalité en cas de non respect)

**ROUGE** : Arrêt IMMEDIAT

**DAMIER** : Arrivée de la course

### **B-5 - Accidents**

Il est interdit de dépasser ou suivre les services de secours ou autres véhicules.

### **B-6 Vérifications**

Les organisateurs se réserve le droit de démonter le haut moteur et le carburateur des trois premières machines de chaque catégorie à l'issue de la course, pour vérifier la conformité des solex.

**Attention pour promotion carburateur de scoot interdit diamètre 12 à la sortie maximum.**

Cette vérification sera effectuée par le comité organisateur, le directeur de course et de deux pilotes pris au hasard..

**I M P O R T A N T** : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la compétition tout équipage dont la machine serait jugée dangereuse de par sa conception, ou qui ne respecterait pas les signaux des commissaires de course.

### **B-7 Réclamation**

**Toute réclamation devra être écrite, remise au directeur de course, et accompagnée d'un chèque de 50 euros.**

Si cette dernière n'est pas constatée, le montant de 50 € sera encaissé par le comité organisateur. Dans le cas contraire, le chèque sera rendu.

# REGLEMENT TECHNIQUE

## **1 : Se référer au règlement national des 50 cc à galet 2019**

**(ci-joint ou téléchargeable dans son intégralité sur le site de l'ufolep**

**[http://www.cns.ufolep.org/moto/moto\\_d/data\\_1/pdf/re/reglementtechnique50galet2017v2du18022017.pdf](http://www.cns.ufolep.org/moto/moto_d/data_1/pdf/re/reglementtechnique50galet2017v2du18022017.pdf) )**

## **2 : CLAUSES GENERALES POUR LES 4 CATEGORIES:**

- ∞ Origine.
- ∞ Origine Amélioré
- ∞ Promotion.
- ∞ Prototype.
- ∞ Super-prototype
- ∞ Electrique

- Les engins devront être des solex 1400 1700 2200 3300 3800 5000 à moteur sur roue avant, entraîné par galet. Principe d'origine en porte-à-faux. Double palier interdit.
- Toute autre production solex sera *refusée* (flash et ténor)
- Cylindrée maximum : 50 Cm3 (tolérance 1 %)
- Alésage maximum du cylindre : 40 mm.
- Course du piston : 40 mm.
- Cache volant magnétique obligatoire pour rotor externe et interne.
- Coupe-circuit homologué sur catégories Origine, Origine Amélioré, Promotion, Prototype et Super Prototype , électrique à l'allumage de couleur rouge, bien visible, facile d'accès.
- L'essence sera celle des stations services du réseau routier seule pourra être tolérée l'essence aviation bleue.
- Aucune partie coupante ou saillante.
- La totalité des gaz d'échappement devra transiter par le silencieux.
- Freins efficaces (patins interdits sauf catégorie origine)

**Chaque solex devra, en outre, être équipé, à l'avant, sur les côtés et à l'arrière d'une plaque porte numéro, d'un diamètre de 20 cm minimum et parfaitement visible et lisible par les chronométreurs.**

**Les couleurs des numéros devront être en lien avec la catégorie de la machine.**

- Le marquage du numéro est à la charge des concurrents et devra avoir une hauteur minimum de 15 cm pour 2 cm d'épaisseur.
- Le numéro d'équipage est attribué par l'organisation, par retour du courrier, dans l'ordre des inscriptions.
- Le système de pot d'échappement doit impérativement être en bon état durant toute la course : silencieux et échappement cassés devront être réparés immédiatement sous peine de sanction (tours de pénalités) .

